

Comité Technique Ministériel

Déclaration FO en réponse au Ministre

En réponse à l'intervention de Monsieur Attal, en ouverture de séance, FO Finances a fait la déclaration suivante

Monsieur le Ministre,

En présidant ce CTM deux semaines après la présentation du PLF au Conseil des ministres, vous renouez avec un usage qui n'aurait jamais dû se perdre. De même, votre initiative de présenter dès le 26 septembre ses grandes lignes aux représentants des fédérations ministérielles est un acte apprécié, même si nous ne sommes pas dupes sur l'aspect communication de la démarche. Cette réunion a été utile, au vu des premières annonces de ce matin.

Là s'arrêtera notre satisfecit.

Avant d'aborder le PLF en lui-même, nous nous devons de revenir sur le contexte dans lequel les agents vivent cette rentrée.

Un contexte anxieux à bien des égards, tant au regard de la situation internationale que nous ne pouvons ignorer, même si notre dépendance économique vis à vis de l'Ukraine n'avait pas été évaluée à sa juste valeur.

Comme toujours dans ce genre de conflits, certains « profiteurs » de guerre n'hésitent pas à spéculer sur le dos des citoyens, en allant par exemple jusqu'à octroyer quelques centimes d'euros de réduction sur le litre d'essence pour mieux se dédouaner des superprofits engrangés.

Nous sommes donc, paraît-il, rentrés dans l'ère de la sobriété après une période d'insouciance et d'abondance.

L'insouciance n'a-t-elle pas été d'octroyer depuis des années des milliards d'euros aux entreprises sans aucune contrepartie, 124 milliards selon l'un de vos illustres prédécesseurs ?

Quant à l'abondance, force est de constater que des millions de nos concitoyens ne l'ont pas vécu au quotidien, s'ils l'ont seulement connu un jour.

C'est dans ce contexte très difficile, que le gouvernement s'apprête à engager une nouvelle réforme des retraites. Le nouveau dialogue social a fait long feu et le délai généreusement accordé ne changera rien aux positions de Force Ouvrière sur le sujet.

Rien ne justifie cette réforme des retraites, in fine « autofinancée » par les salariés eux-mêmes et certainement pas le détournement de leurs cotisations sociales vers des dépenses de l'État, trop longtemps retardées dans la santé, l'éducation ou encore la sécurité. Cela a un nom, la captation du salaire différé !

Au-delà, il est toujours surprenant d'imposer une réforme s'appuyant sur des projections des cinquante prochaines années alors qu'on est bien souvent dans l'incapacité de prévoir le taux de croissance de l'année suivante.

Cela nous amène à évoquer votre PLF.

Notre ministère taxé d'exemplarité depuis de si nombreuses années devient au moment de la présentation de ce PLF une exception en étant le seul à perdre des effectifs.

Certes, **vosre présentation d'avoir divisé par 4 ces suppressions pourrait paraître un moindre mal par rapport au passé, mais quand 546 suppressions d'emplois viennent se cumuler aux 30 000 subies depuis 2010, dont 10 000 rien que pour les cinq dernières années, vous pouvez comprendre que les agents aient une appréciation beaucoup moins favorable de la situation.**

Ces suppressions, dont la quasi intégralité est concentrée sur la plus importante des directions de Bercy en terme d'emplois, est en contradiction avec vos discours appelant à renforcer la lutte contre les fraudes fiscales et économiques. L'argument de la suppression de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle ne saurait les justifier.

D'ailleurs, la poursuite des réformes dans cette direction renforce le sentiment d'abandon du service public de proximité par les citoyens. Ce n'est certainement pas les « maisons d'intérim » de service public qui répondront à leurs besoins.

A la Douane, la nouvelle planification du transfert des taxes à la DGFIP ne constitue qu'un report d'application, même si nous avons bien noté votre inflexion sur certains points majeurs de cette réforme. Il est fort dommage d'avoir perdu trois ans et mis sous tension les services de cette direction alors que les syndicats avaient pointé dès l'origine les incohérences de cette réforme.

Une tension qui a rejailli à l'annonce de la décision du Conseil Constitutionnel remettant en question la légitimité de l'article 60 du code des douanes.

L'année de sursis accordée doit permettre de sécuriser la base juridique des contrôles douaniers.

Le PLF mentionne un effort sur les crédits informatiques à la DGFIP. Il était plus que temps, vu le lourd passif qui pèse sur ces moyens. Malgré tout, au niveau global, les crédits octroyés sont loin de compenser l'inflation, non pas estimée, mais effective.

Depuis votre prise de fonctions, vous avez, à juste titre reconnu le professionnalisme des agents dans l'exercice de leurs missions et encore plus pendant la crise sanitaire.

Mais une fois ces discours prononcés où sont les actes ? Certainement pas dans votre projet de Loi de Finances qui ne comporte aucune mesure en ce sens.

Les agents réfutent la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice pour solde de tout compte d'autant plus après un gel de près de dix ans. Comme beaucoup d'entreprises, **la clause de revoyure doit être activée par le gouvernement !**

En outre, face à l'augmentation des prix, la revalorisation des frais de déplacement est indispensable. Et pour en rester à votre champ de compétence ministériel, vous pourriez déjà revaloriser **les titres restaurants à 10 euros.**

Notre fédération vous a demandé un plan exceptionnel de promotions qui permettraient aux agents d'avoir des perspectives de carrière améliorées. Les accords conclus récemment dans certaines directions sont certes une ouverture mais très loin de combler les blocages constatés. Attendre parfois plus de dix ans pour un simple changement de grade, n'est pas acceptable.

Si nous actons favorablement l'harmonisation de l'indemnité mensuelle de technicité et ses modalités de mise en oeuvre, nous réitérons notre revendication d'une revalorisation généralisée à hauteur de 150€ net/mois.

Sur ce sujet, il est dommageable qu'encore une fois ce PLF ne permette pas de réparer l'injustice pour les agents quittant notre ministère et que de ce fait ils soient exclus du bénéfice du droit à pension au prorata temporis de leurs années passées à Bercy.

Quitte à présenter un amendement gouvernemental dans le PLF autant que cela soit celui-là.

Nous devons également vous alerter sur la nouvelle grille de la catégorie B, à laquelle seule notre fédération des fonctionnaires s'est opposée au Conseil supérieur de la fonction publique. Non seulement elle ne répond pas aux attentes des agents concernés mais pire elle introduit des années de recul pour postuler aux tableaux d'avancement de grade. Nous avons bien acté la correction inscrite à l'ordre du jour de ce CTM mais elle ne répond que partiellement au problème créé. Nous vous demandons en concertation avec votre collègue de la fonction publique de réexaminer ce décret.

Sur le budget de l'action sociale, nous avons bien acté le maintien et la revalorisation de sa dotation mais par expérience nous attendrons le détail pour mieux en apprécier la réalité. Nous savons déjà qu'aucun effort ne sera fait sur le nombre de réservation de berceaux, ce qui va à l'encontre du plan d'action ministériel pour l'égalité professionnelle.

Quant aux produits des ventes envisagées des centres de vacances, dont la fermeture depuis le 1er janvier 2022 a engendré un coût supplémentaire pour l'EPAF, ils sont d'évidence une chimère tout au moins pour l'année 2023 au vu des délais incompressibles et l'incertitude de trouver un repreneur.

Nous souhaitons s'agissant de la protection sociale complémentaire un complément d'information concernant l'affectation des 18,5 millions d'euros affectés à la participation de l'Etat employeur..

Sur ce dossier, vous avez acté l'ouverture d'une négociation qui doit aboutir dans l'année 2023. **FO Finances** est prêt à s'engager dans celle-ci, mais elle se doit d'être loyale et transparente et ne peut être contrainte par un cadrage de la DGAFP, réduisant au minimum les thèmes ouverts à celle-ci.

Monsieur le ministre, nous vous avons proposé récemment une méthode pour améliorer la situation des agents et répondre à leurs aspirations en matière de missions, de conditions de travail, de traitements, de régimes indemnitaires (ACF, CIA,...), d'égalité professionnelle, de prestations sociales avec l'ouverture d'une négociation avec les représentants du personnel sur les domaines transversaux à l'ensemble des directions de Bercy.

Cette méthode a fait ses preuves au ministère de la santé, de l'intérieur, de la justice, demain peut-être aux affaires étrangères, pourquoi la refuser dans notre ministère ?

FO Finances est prête à s'engager dans cet exercice exigeant mais indispensable, oui il est temps d'ouvrir le « Bercy aux finances ».



chacun pour tous avec

